

TROISIÈME CAHIER

L'Appel

de l'abbé Pierre  
1954 - 2024

70 ans

2023 : année noire  
pour les mal-logés



FONDATION  
Abbé Pierre

# L'état du mal-logement

en France 2024

RAPPORT ANNUEL #29



## TROISIÈME CAHIER

# 2023 : année noire pour les mal-logés

### UN CNR AUX RÉSULTATS DÉCEVANTS, DEUX MINISTRES SANS VÉRITABLE FEUILLE DE ROUTE

**L'**année 2022 s'était achevée sur une page blanche, avec un gouvernement sans réelle feuille de route pour le logement. L'année 2023 a vu les acteurs d'un secteur en crise tenter de reprendre la main en animant eux-mêmes un Conseil national de la refondation (CNR) consacré au logement. Mais le sujet n'a débouché sur aucune décision d'ampleur. Une occasion ratée dénoncée par l'ensemble de la filière.

Cet attentisme ne l'a pas empêché de poursuivre une politique dont le fil directeur semble se résumer à la rigueur budgétaire. Alors que la production neuve, en particulier du logement social, s'effondre, aucun soutien d'ampleur n'a été apporté, comme si les besoins en logements, pour résorber la pénurie actuelle et répondre aux évolutions démographiques des prochaines années, faisaient encore et toujours l'objet d'un véritable déni.

Quant aux mesures de régulation du marché immobilier, réclamées par un nombre grandissant d'experts du secteur, sur l'encadrement des loyers, la régulation d'Airbnb ou la maîtrise foncière, les rares annonces n'ont presque débouché sur rien de concret à ce jour.

Tout en bas de l'échelle, ces carences de la politique du logement, couplées au développement de la précarité sociale et administrative de millions de personnes, se traduisent par un nombre grandissant de situations d'exclusion du logement. Pour les 330 000 personnes sans domicile, la poursuite de la politique du Logement d'abord s'avère utile mais très loin d'être à la hauteur des besoins.

La rénovation énergétique semble pour l'heure le seul secteur faisant l'objet d'une vraie attention de l'exécutif. Mais les sommes accrues mobilisées ne permettent pas, à ce stade, de changer d'échelle pour des rénovations performantes en nombre, sans parler d'affronter en même temps l'habitat indigne.

## LA RIGUEUR BUDGÉTAIRE SUR LE LOGEMENT, ENCORE ET TOUJOURS

### • L'EFFORT PUBLIC POUR LE LOGEMENT N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI FAIBLE

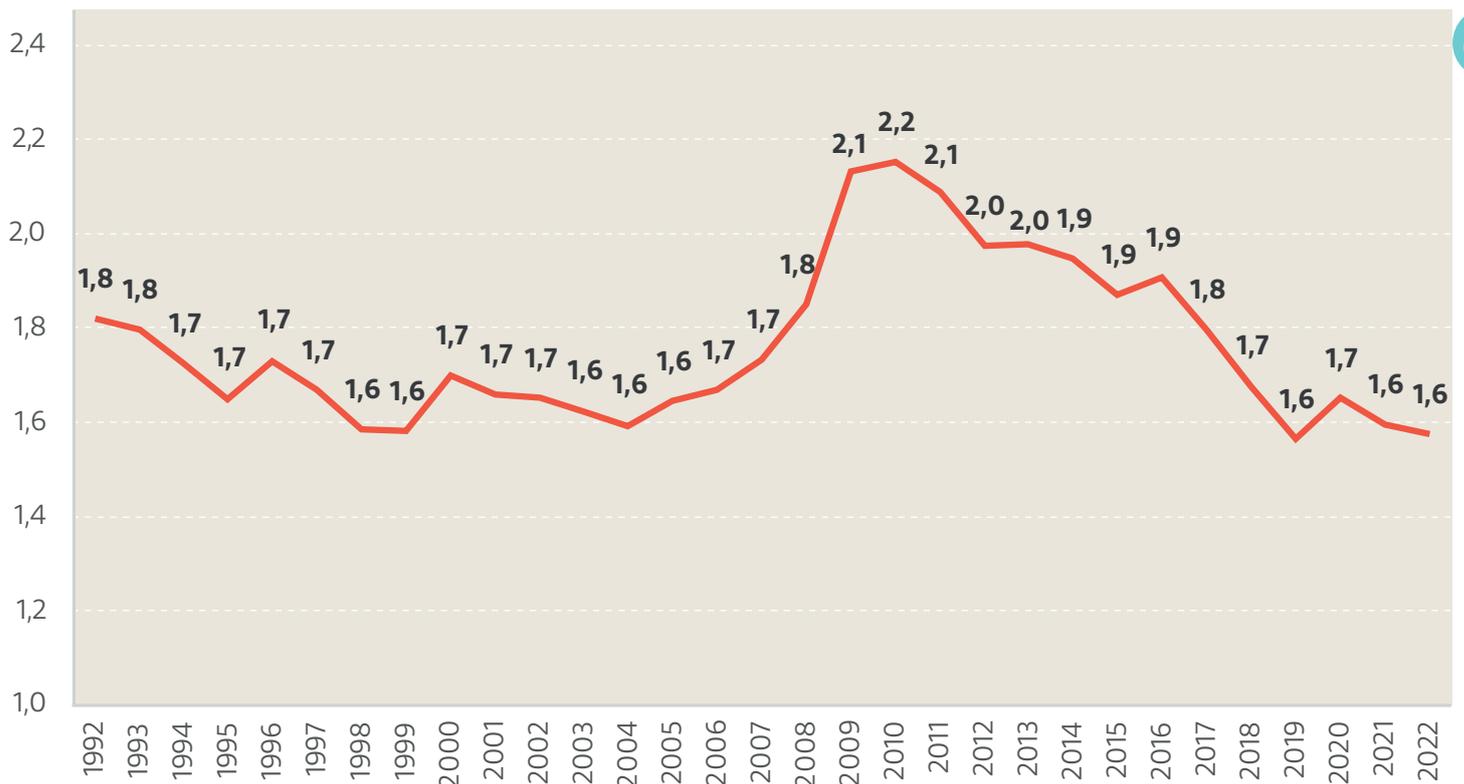
Le principal fil directeur permettant de comprendre la politique du logement menée depuis 2017 reste la rigueur budgétaire. Mesuré dans les Comptes du logement, **l'effort public pour le logement consenti par l'État et les collectivités locales**

**n'a cessé de baisser** pour atteindre un point historiquement bas, d'1,6 % du PIB, loin des 2,2 % de 2010. Soit une chute vertigineuse équivalente à 15 milliards d'euros chaque année.

### LA CHUTE DE L'EFFORT PUBLIC POUR LE LOGEMENT EN FRANCE

(EN % DE PIB)

Source : Comptes du logement



**Cette baisse est liée aux coupes importantes menées depuis l'été 2017 sur les APL.** Réduction de cinq euros par ménage et par mois, diverses désindexations de l'inflation, extinction de l'APL accession, « réduction de loyer de solidarité » payée par les Hlm, calcul des ressources en « contemporanéité »... : toutes ces réformes ont fait économiser plus de quatre milliards d'euros par an à l'État sur le budget des APL (voir graphique ci-dessous).

### • LES HLM À LA DIÈTE

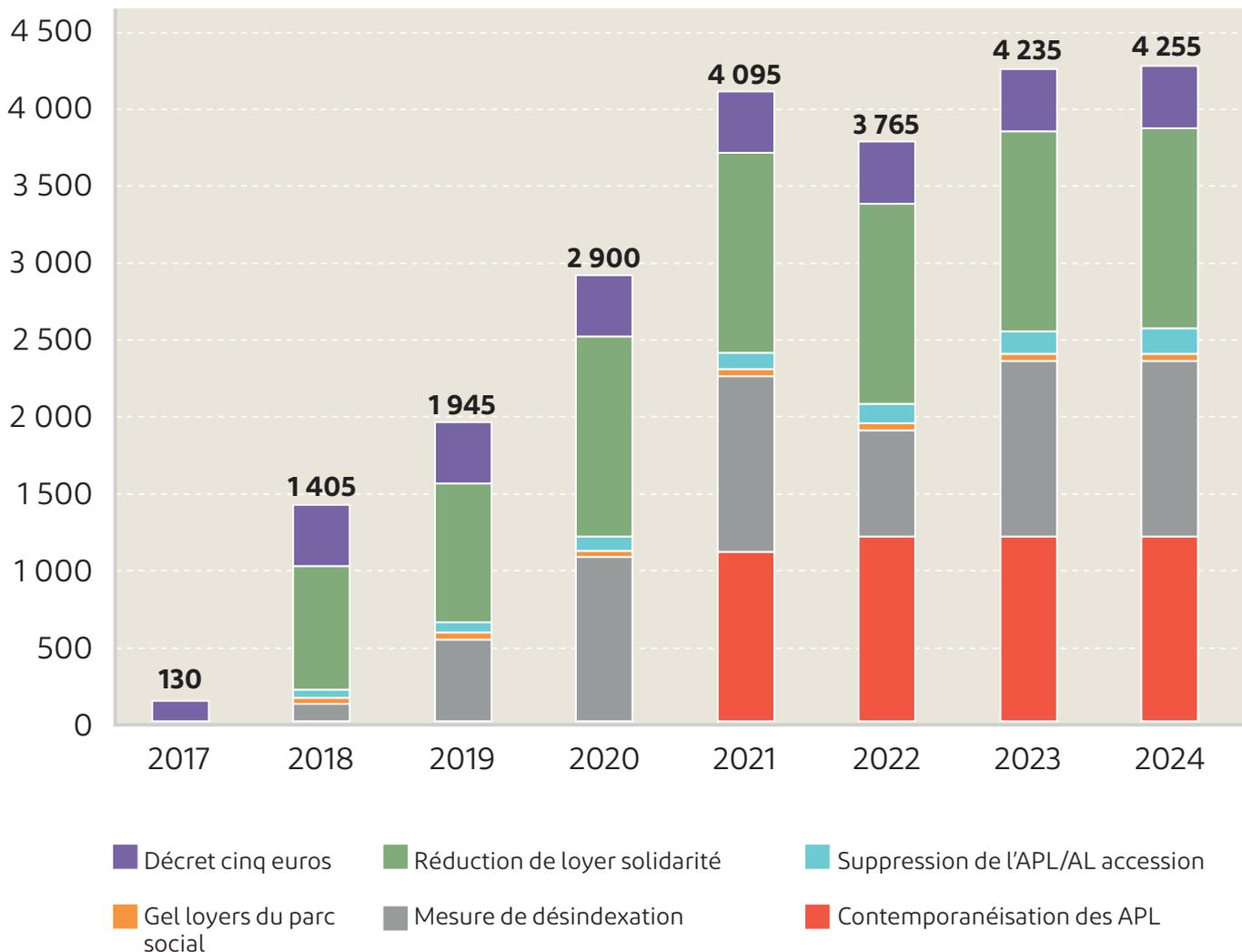
Parmi les victimes de la baisse des APL figurent également les organismes Hlm, qui ont subi la « réduction de loyer de solidarité » (RLS), une ponction uniforme sur les fonds propres des bailleurs sociaux d'un montant d'1,3 milliard d'euros reconduite chaque année. Cette coupe s'est accompagnée d'une hausse de la TVA sur les logements sociaux dits PLUS et PLS, passée de 5,5 à 10 % en 2018, tandis que les aides à la pierre de l'État se réduisaient à peau de chagrin.

**Sans surprise, la production Hlm a chuté chaque année.** Si bien que, pour la quatrième année de suite, 2023 devrait voir le nombre d'agréments Hlm rester sous la barre des 100 000.

### MESURES D'ÉCONOMIES SUR LES AIDES PERSONNELLES AU LOGEMENT

(EN M€)

Source : USH



**2023 : Année noire pour les mal-logés**

Sans surprise, la chute de la production Hlm se traduit, partout en France, par un respect de la loi SRU en déclin, comme le montre le bilan triennal 2020-2022. Sur 1 031 communes soumises à la loi SRU, 659 n'ont pas atteint leurs objectifs 2020-2022, soit 64 % des communes, alors qu'elles n'étaient que 47 % dans ce cas-là trois ans plus tôt. Onze des 12 plus grandes villes concernées ne respectent pas leurs obligations.

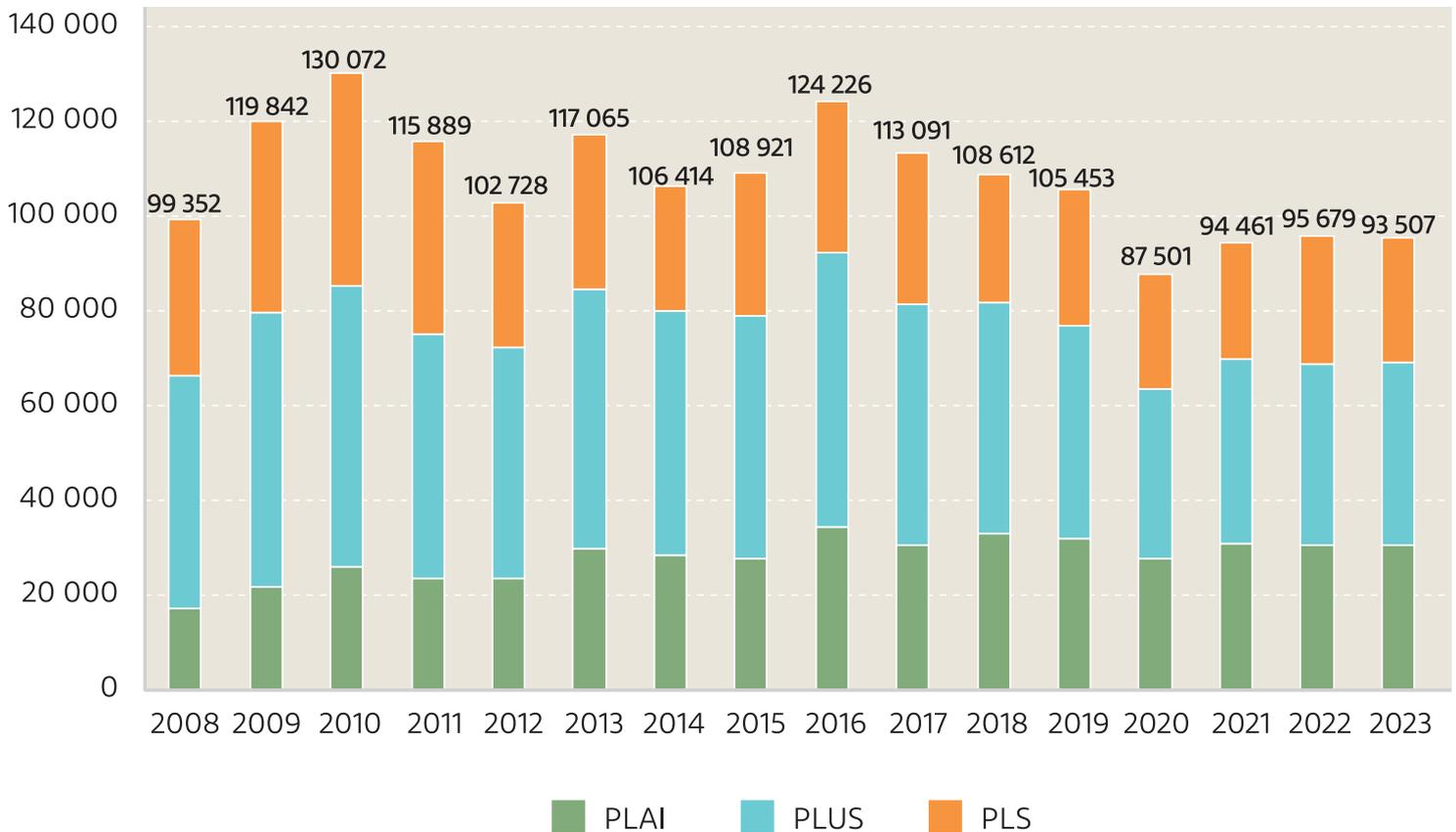
**Ce bilan négatif ne semble pas appelé à s'inverser, au contraire.** La Caisse des Dépôts tire désormais la sonnette d'alarme et prévoit une chute d'un tiers de la production Hlm par rapport

au scénario de l'an dernier, avec un horizon de production de 66 000 Hlm par an, bien loin de l'objectif de 125 000 affiché en sortie de Covid et encore plus loin de l'objectif des 150 000 logements du quinquennat Hollande.

Face au mur des taux d'intérêts et des ponctions de l'État, le secteur Hlm s'était vu promettre depuis le début du second quinquennat d'Emmanuel Macron un nouveau rendez-vous, baptisé « Pacte de confiance », pour relancer la production Hlm, mais les arbitrages se sont révélés plus que modestes, à part une limitation de la hausse des taux d'intérêt de la Caisse des dépôts. Seule annonce

**NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX FINANCÉS**

Source : Ministère du logement



véritable : **le gouvernement a fléché 400 millions d'euros par an pendant trois ans pour aider les bailleurs sociaux à rénover énergétiquement leur parc (contre 270 millions par an jusqu'alors).**

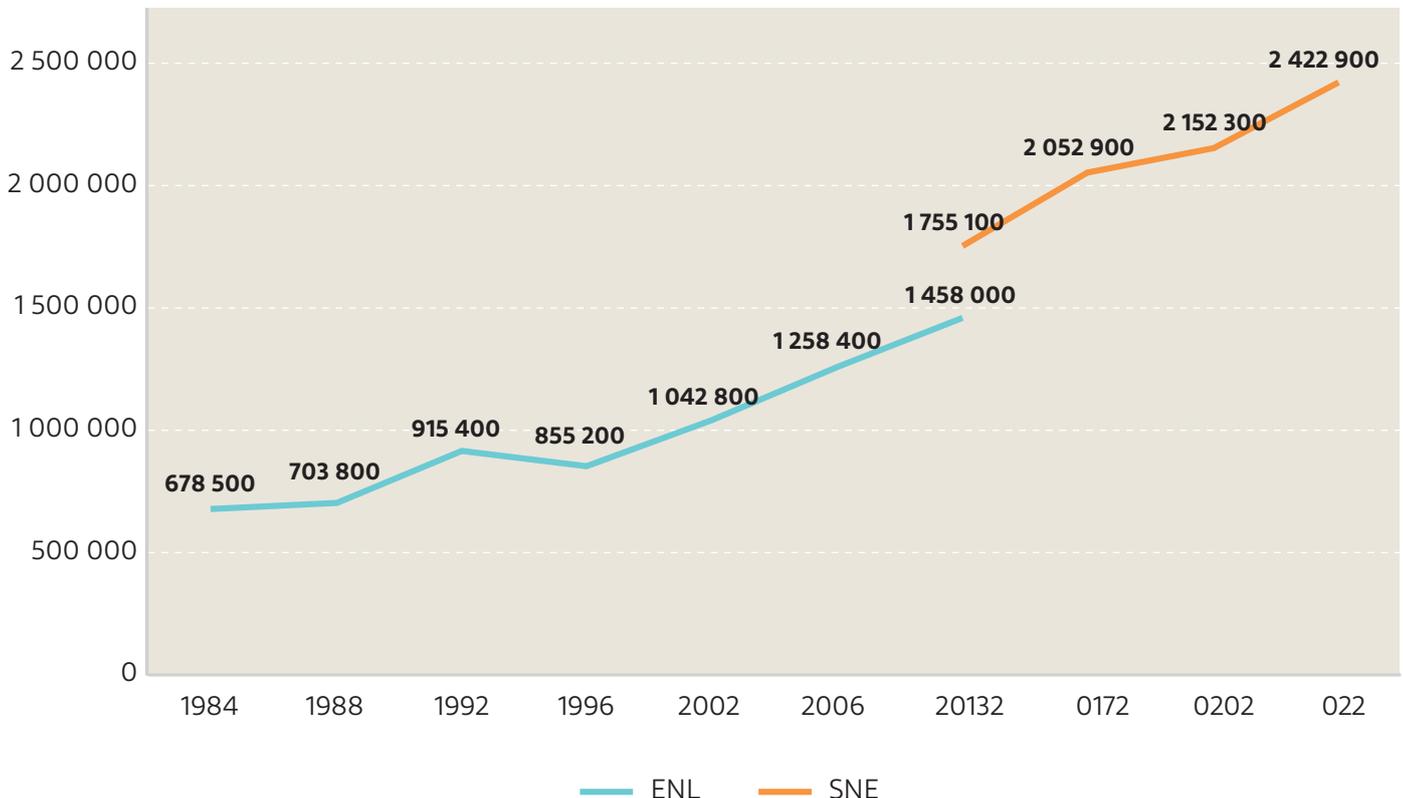
Alors que la rigueur budgétaire ne s'assouplit guère sur le logement social, au moment où la construction chute, le gouvernement mise sur le logement « intermédiaire » pour loger les classes moyennes. À tel point que ce logement intermédiaire, à des niveaux de loyer légèrement inférieurs au marché, apparaît comme le grand gagnant des annonces de 2023. **Sa production est passée de 8 000 à 16 000 logements financés par an entre 2017 et 2022, avec un objectif gouvernemental de 30 000 par an à partir de 2026.** Le plan de relance post-Covid avait déjà fait la part belle à ce segment de l'offre locative avec l'engagement de la

Caisse des Dépôts de produire 25 000 logements. À la suite du CNR Logement, CDC Habitat et Action Logement ont annoncé vouloir racheter 47 000 logements parmi les programmes des promoteurs en difficulté, pour en faire essentiellement des logements intermédiaires, avant que le gouvernement promette un second plan d'achat de ce type en 2024. Pourtant, les besoins prioritaires relèvent incontestablement du logement social : 2,4 millions de ménages en attendent un. Un chiffre en hausse rapide ces dernières années.



### NOMBRE DE MÉNAGES DEMANDEURS HLM (1984-2022)

Source : ENL et SNE



**2023 : Année noire pour les mal-logés**

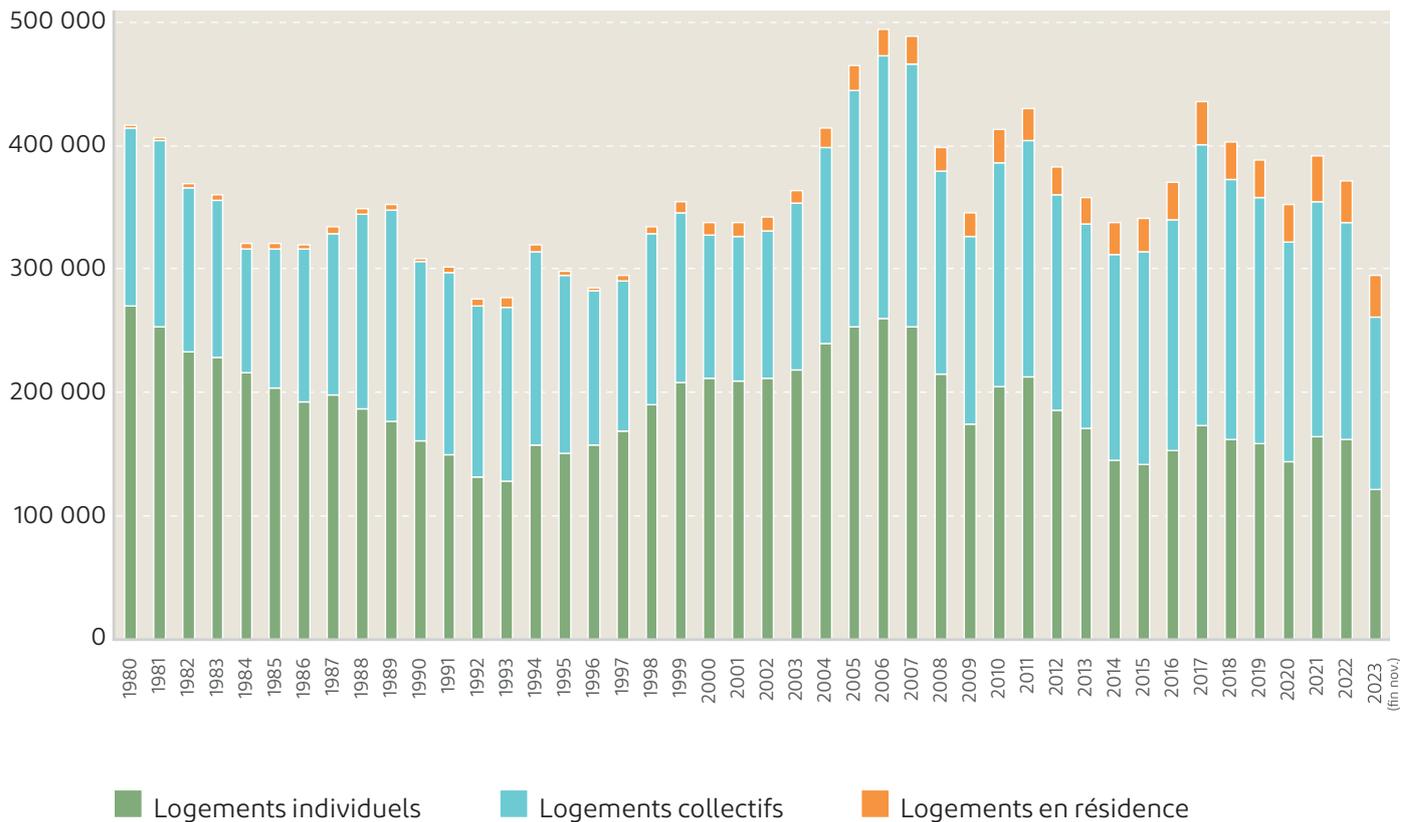
## • UN CONTRE-SENS SUR LES BESOINS EN LOGEMENT

Face à la chute de la production de logements, tombée sous les 300 000 mises en chantier en 2023, cet attentisme coupable de la part du gouvernement, qui lui permet de poursuivre sa politique de rigueur sur le logement, repose sur une sous-estimation des besoins. Pour le Secrétariat général à la planifi-

cation écologique (SGPE), **le scénario privilégié est celui d'une production de 302 000 logements par an seulement.** Très loin des besoins en production de logements pour satisfaire les nouveaux ménages et résorber le déficit actuel de logements.

### NOMBRE DE LOGEMENTS AUTORISÉS ET COMMENCÉS (12 DERNIERS MOIS)

Source : Ministère du logement



## UNE RÉGULATION DE L'IMMOBILIER TOUJOURS TABOUE

Un autre sujet phare abordé dans le cadre du CNR Logement semble traité avec des pincettes par le gouvernement : celui de la régulation des marchés immobiliers, qu'il s'agisse des loyers, des meublés touristiques ou du foncier.

### • L'ENCADREMENT DES LOYERS PROGRESSE PARTOUT MALGRÉ LES FREINS DU GOUVERNEMENT

Adopté dans le cadre de la loi ALUR en 2014, l'encadrement des loyers a connu bien des péripéties. Restreint dans son application, annulé puis rétabli par la justice administrative, rendu expérimental sur la base du volontariat par la loi Elan, il commence à s'implanter dans de nombreuses grandes villes de France, à la demande des élus locaux. Comme le montre le troisième baromètre de l'encadrement des loyers de la Fondation Abbé Pierre, ce plafonnement des loyers est de mieux en mieux respecté au fil des années, à mesure que les locataires s'en emparent, que l'information de son existence se diffuse et que les villes travaillent à son respect par les bailleurs privés.

Vingt-quatre communes du Pays basque autour de Bayonne entrent enfin dans le dispositif, comme 21 communes de la métropole de Grenoble, après des années de blocage par l'État. Cela pourrait être bientôt le cas de Marseille, puisque l'État semble y être favorable, voire d'Annecy.

Le nouveau ministre du Logement, Patrice Vergriete, à son arrivée à l'été 2023, s'est montré enclin à ce que toutes les villes volontaires, comme Rennes ou Saint-Paul à La Réunion, puissent mettre en œuvre cet outil. Mais pour les territoires qui n'ont pas encore postulé ou qui n'étaient pas éligibles au dispositif, **ce sont désormais les lois Elan et 3DS qui leur interdisent de postuler à l'en-**

**cadrement des loyers** puisque le délai légal est expiré, alors que le gouvernement n'a pas fait part de son intention de modifier la loi.

### • COURSE DE LENTEUR POUR ENCADRER AIRBNB

À côté de l'encadrement des loyers, la question de la régulation du marché locatif s'est focalisée depuis deux ans sur Airbnb et les meublés touristiques de manière générale, accusés de faire monter les prix, de retirer de la location longue durée des logements dans les zones touristiques et de bénéficier d'avantages fiscaux indus.

**Bien que ces recommandations viennent notamment de la majorité parlementaire, le gouvernement s'est évertué toute l'année à les ajourner.** Sur ce sujet pourtant consensuel, mais faisant l'objet d'un vif lobbying des entreprises concernées, le gouvernement témoigne d'une absence de volonté de réguler un tant soit peu le marché locatif.

### • L'ENCADREMENT DU FONCIER OUBLIÉ

Le CNR avait également revendiqué une mesure d'encadrement des marchés plus structurante mais aussi plus complexe : l'encadrement du foncier. De nombreuses pistes avaient été évoquées, sans consensus sur la mesure technique à défendre. **Mais aucune de ces idées n'a été retenue par le gouvernement à la conclusion du CNR.**

**L'inversion de la taxation dans le temps des plus-values foncières pour inciter à la mobilisation des terrains constructibles reste un vœu pieu,** sans aucun début de réflexion pour le mettre en œuvre. L'encadrement des prix de vente des terrains ne fait pas même l'objet de la moindre mission d'exploration. Parallèlement, la mobilisation du foncier public reste trop rare.

## • LES DÉBUTS TOURMENTÉS DU ZAN

La planification foncière passe également par la limitation de l'artificialisation des sols. L'objectif à terme de zéro artificialisation nette (ZAN) a été fixé par loi climat et résilience de 2021. Le premier engagement de réduire de moitié d'ici à 2031 le rythme d'artificialisation des sols suscite de vifs débats et même une opposition franche de la part de certains élus locaux. **Le gouvernement semble tenir bon face aux critiques** et maintient le cap de la loi. Mais, pour contenter les sénateurs et de nombreux élus locaux qui menacent de ne pas appliquer la loi, il a toutefois concédé des assouplissements en juillet 2023 qui affaiblissent la portée de cet objectif.

De manière générale, si l'État a fixé un cap pertinent, il peine à embarquer les collectivités locales en les dotant d'outils d'ingénierie et de fonds

publics à la hauteur du défi consistant à produire davantage de logements accessibles en pleine sobriété foncière.

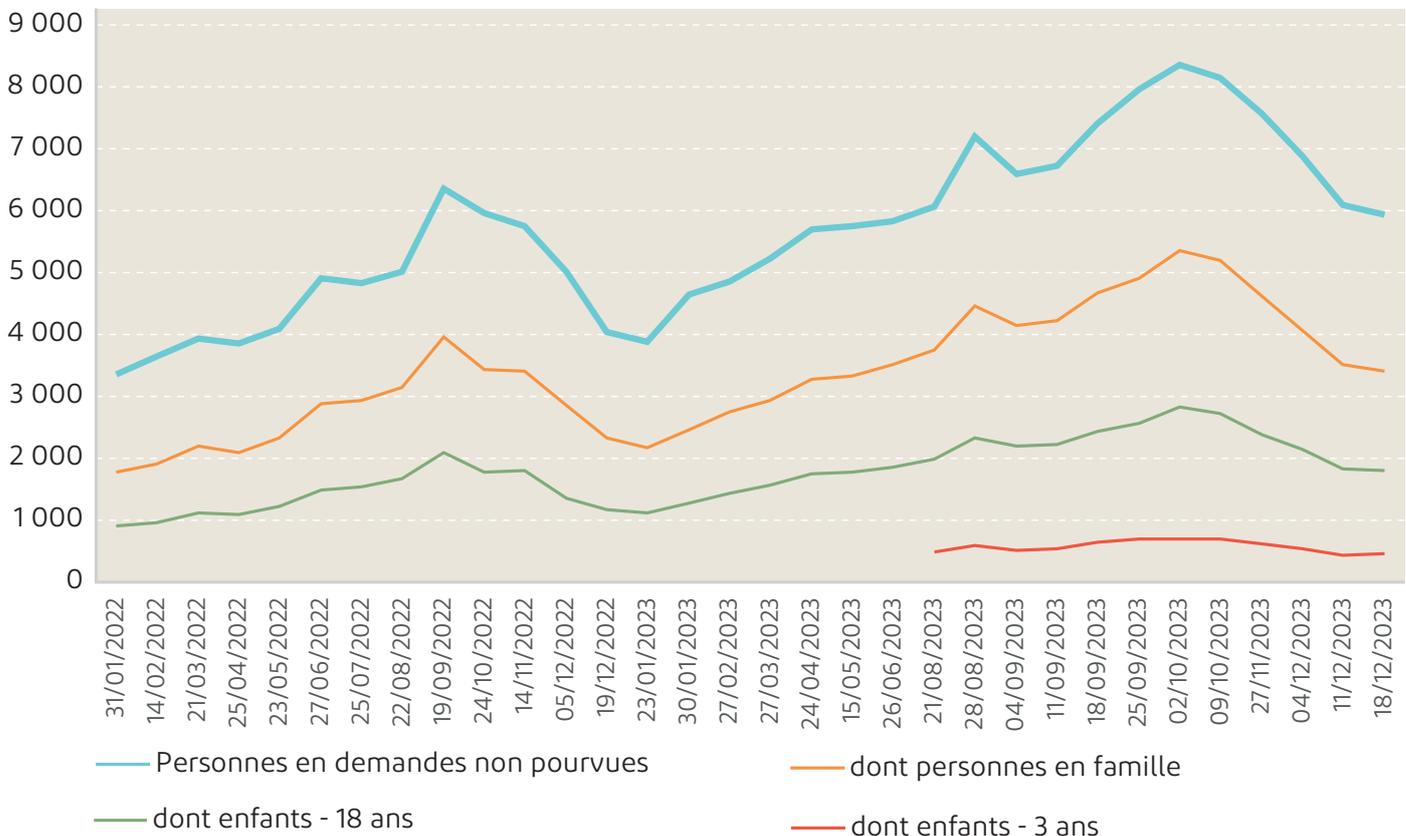
## LE LOGEMENT D'ABORD FACE À SES LIMITES

### • UN SECTEUR DE L'HÉBERGEMENT SOUS TENSION COMME JAMAIS

Malgré un niveau record de places d'hébergement, dans le parc généraliste (203 000) ou dans le dispositif national d'accueil (110 000), le 115 n'a jamais été aussi engorgé. **Chaque soir, en novembre 2023 près de 8 000 personnes y sont refusées faute de places, dont 2 400 mineurs.** Par rapport à l'année précédente, ces indicateurs ont augmenté de 40 %.

### DEMANDES NON-POURVUES AU 115 UN SOIR DONNÉ

Source : FAS



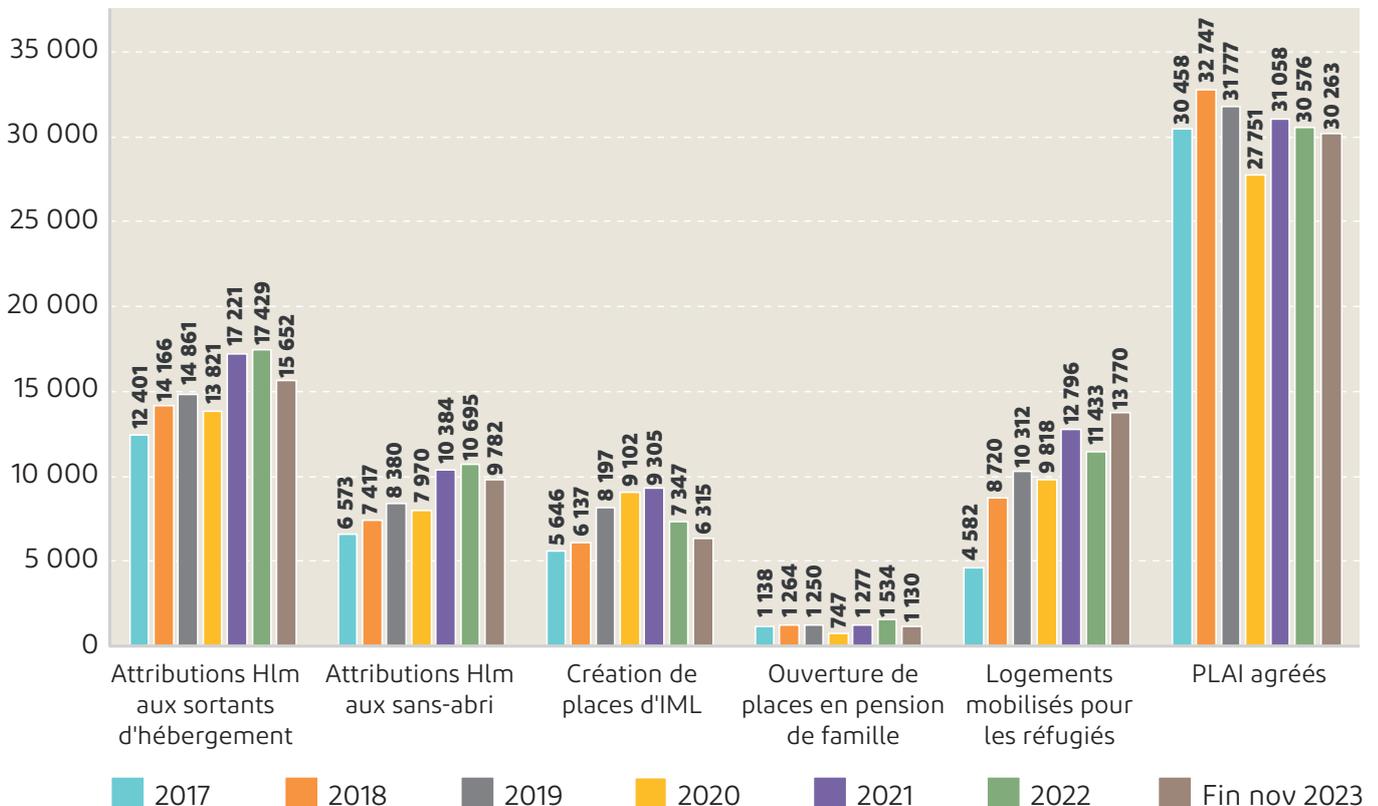
**Pour gérer cette pénurie, les pouvoirs publics assument de plus en plus ouvertement une remise en cause de l'accueil inconditionnel** et du droit au maintien en hébergement, dans les faits mais aussi sur le principe. Le préfet de Haute-Garonne a ainsi écrit aux parlementaires qui l'interpellaient que l'hébergement « *ne peut plus répondre au principe d'inconditionnalité* », et invoque explicitement un critère discriminatoire illégal envers les personnes en situation irrégulière : « *Si l'accueil est inconditionnel, le maintien des étrangers en situation irrégulière ne peut être inconditionnel au regard de leur situation au droit au séjour* ».

### • UN SECOND PLAN LOGEMENT D'ABORD A MINIMA

Face à cet engorgement d'une gravité inédite, le gouvernement a refusé tout au long de l'année 2023 d'augmenter le nombre de places d'hébergement et se prévaut de sa politique du « Logement d'abord » pour apporter des réponses plus structurales, au regard des limites de cette politique. **Le**

### LE PLAN LOGEMENT D'ABORD : UNE MONTÉE EN PUISSANCE LIMITÉE

Source : DIHAL



**2023 : Année noire pour les mal-logés**

**premier plan, bien qu'insuffisant, a certes produit des résultats encourageants**, en augmentant la création de places d'IML ou de pensions de familles et les attributions de logements sociaux aux personnes sans domicile. Le second s'inscrit dans la continuité, avec une durée de cinq années et le maintien de sa déclinaison dans 44 territoires « de mise en œuvre accélérée ».

Cette perspective de moyen terme a été saluée par les acteurs du secteur. **Le plan Logement d'abord 2 comporte certaines avancées**. Il acte la création de 500 postes au sein des SIAO pour renforcer l'accompagnement des ménages et l'articulation entre les dispositifs. Il met également l'accent sur la relance de la production de 25 000 places en résidences sociales durant le quinquennat.

Toutefois, le manque de rehaussement des objectifs et des moyens du plan Logement d'abord 2 laisse sceptique sur sa capacité à inverser les tendances inquiétantes à l'œuvre. L'objectif de création de places d'IML est ainsi passé de 40 000 à 30 000. **L'objectif de production de financement de 40 000 logements très sociaux PLAI, qui n'avait jamais été approché, a même entièrement disparu**. Les objectifs d'attribution Hlm aux personnes sans domicile restent fixés à 6 %, sans perspective de montée en puissance.

Le plan Logement d'abord 2 touche également à ses limites du fait d'un financement public insuffisant. Il a été abondé de 44 millions d'euros en 2023, avant une hausse annuelle promise de 29 millions d'euros supplémentaires chaque année jusqu'en 2027. Cette augmentation est bienvenue mais semble bien faible au regard des besoins. Dans le budget 2024, **les lignes budgétaires Inter-médiation locative (IML) et Pensions de familles n'augmentent en effet quasiment pas**, malgré l'inflation et les objectifs de développement de l'offre.

Enfin, comme son prédécesseur, le plan Logement d'abord 2 pêche par son absence de prise en compte des personnes en situation irrégulière. Tous les acteurs du Logement d'abord plaident pour un assouplissement des conditions d'attribution de titres de séjour aux personnes en situation irrégulière, mais le gouvernement semble sourd à ces demandes, ce qui hypothèse grandement les chances de succès de son plan Logement d'abord 2. L'adoption de la loi immigration annonce même des reculs très graves sur la possibilité de personnes étrangères, même en situation régulière, d'accéder au logement et aux prestations sociales.

À la place de mesures d'urgence pour permettre aux personnes prioritaires d'accéder au logement, le gouvernement trace des perspectives inquiétantes. La Première ministre, à l'issue du Comité interministériel des villes, **a annoncé que les préfets n'attribueraient plus de logements dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) aux ménages « Dalo les plus en difficulté »** et ne pourront plus y créer de places d'hébergement.

Aux limites du Logement d'abord s'ajoutent des politiques publiques menées par l'État entrant en contradiction directe avec cet objectif, que l'on pense aux expulsions locatives ou à la répression des squats et bidonvilles, aggravées par l'adoption de la loi dite « anti-squat ».

#### • UN RECORD HISTORIQUE D'EXPULSIONS LOCATIVES

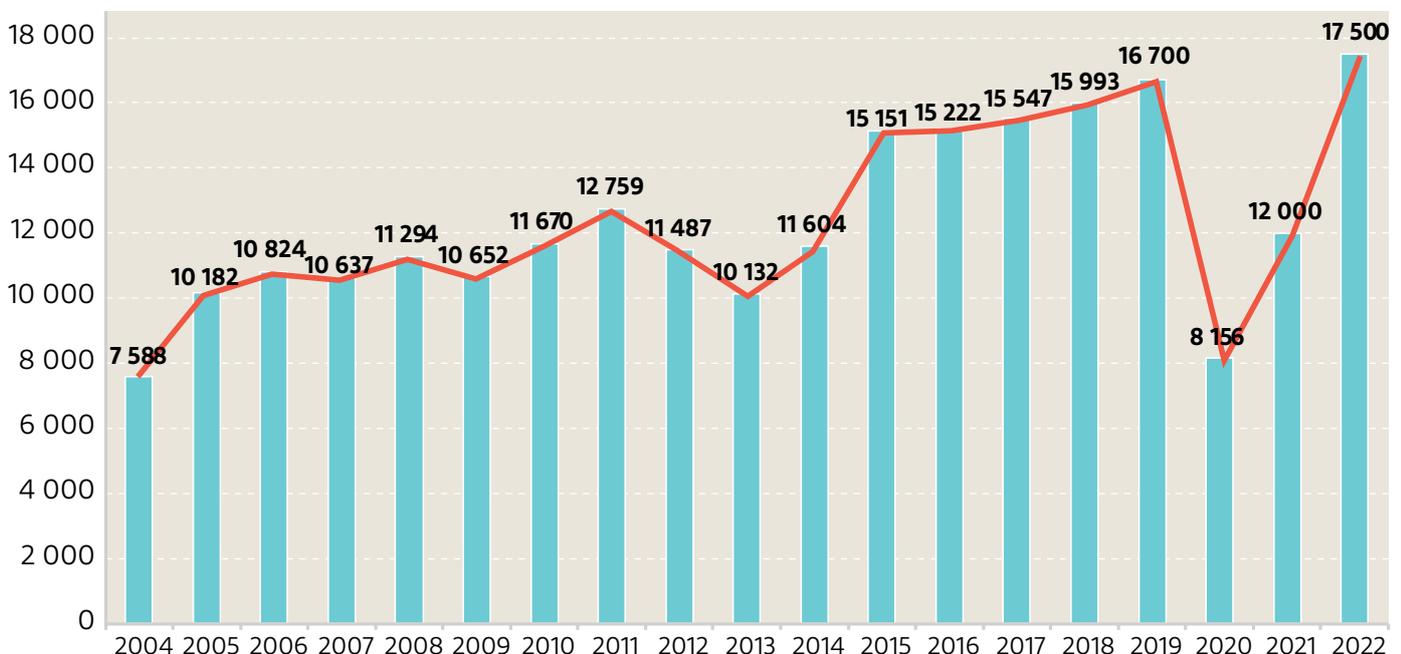
**Après deux années de relative accalmie liées au Covid, les expulsions locatives sont reparties de plus belle**, s'établissant à un nouveau record de 17 500 expulsions avec le concours de la force publique en 2022. Si nous ne disposons pas de chiffres pour 2023, les remontées de terrain montrent un durcissement de cette politique, avec des expulsions plus systématiques, même sans propositions d'hébergement pour les ménages vulnérables ou prioritaires Dalo.

**Au-delà de cette sévérité, le ministère de l'Intérieur a porté un discours favorable aux expulsions des ménages du parc Hlm dont un membre aurait commis des actes de délinquance** pour troubles de voisinage. **Cette pente glissante du logement au mérite est de nature à aggraver les difficultés des familles concernées.** Si les troubles de voisinage peuvent rendre très pénible la vie de certains locataires, l'expulsion de familles entières pour ces faits constitue une double peine pour des personnes déjà condamnées au titre de délits qu'elles ont commis et une véritable punition collective pour le reste de la famille.

Les contradictions au sein du gouvernement sont de plus en plus criantes sur ce sujet. D'un côté, le gouvernement promeut des dispositifs de prévention des expulsions locatives. De l'autre, la majorité au Parlement, avec les voix de l'extrême droite et le soutien du gouvernement, vote en 2023 une loi « visant à protéger les logements contre l'occupation illicite » qui risque d'accroître les expulsions. Cette loi réduit en effet à chaque étape de la procédure les délais permettant aux locataires et aux bailleurs de trouver un arrangement à l'amiable pour éviter l'expulsion.

### EXPULSIONS AVEC LE CONCOURS DE LA FORCE PUBLIQUE

Source : Ministère de l'intérieur



**2023 : Année noire pour les mal-logés**

**Elle s'en prend également aux victimes de la crise du logement qui trouveraient refuge dans des bâtiments totalement vides.** Initialement présentée comme venant combler un prétendu vide législatif pour expulser les squatters de domicile, une situation très rare et déjà sanctionnée, elle s'attaque finalement à tous les occupants illicites de bâtiments, y compris des locaux d'activité désaffectés, les condamnant à deux années de prison et 30 000 euros d'amende.

Cette politique répressive se retrouve dans la manière de traiter les habitants des bidonvilles. **D'après l'Observatoire des expulsions de lieux de vie informels, l'année 2023 a été marquée par un nouveau record d'expulsions** : 382, contre 308 l'année précédente soit une hausse de 24 % (sans compter la situation très particulière du littoral Nord dans le Calais et le Dunkerquois). Ce chiffre est le plus haut calculé depuis la création de cet observatoire en 2019.

Chaque expulsion a concerné en moyenne 80 personnes. En y ajoutant les expulsions quasi quotidiennes contre les personnes exilées sur le littoral Nord, ce sont près de 1 100 expulsions qui ont eu lieu au cours de l'année, sans diagnostic préalable pour 97 % d'entre elles, à 86 % durant l'année scolaire et 46 % durant la trêve hivernale, sans aucune solution d'hébergement ou de logement dans 85 % des cas.

## **RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : APRÈS UNE ANNÉE DIFFICILE, DES RÉFORMES PROMETTEUSES**

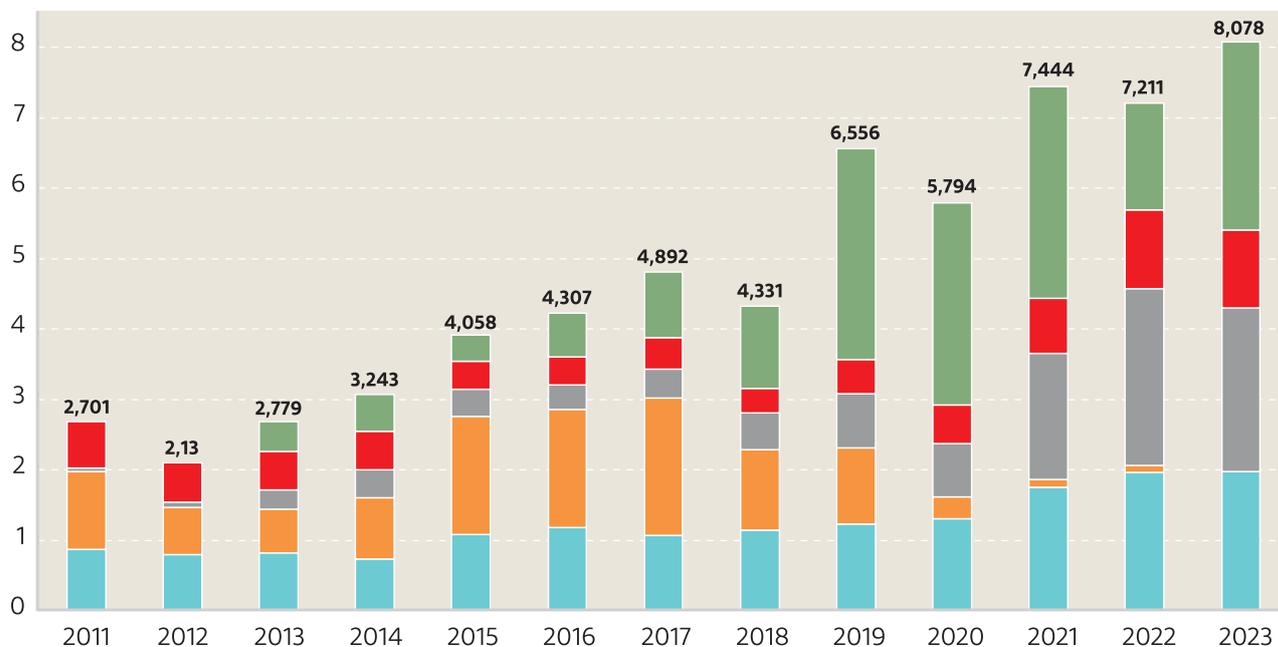
Au sein de la politique du logement, **la rénovation énergétique semble la seule à l'abri des coupes budgétaires** (voir graphique ci-dessous). Les gouvernements successifs depuis 2017 ont multiplié les réformes, quitte à perdre en lisibilité, mais les annonces de modification de MaPrimeRénov' en 2024 semblent prendre la bonne direction : une aide accrue aux ménages modestes et aux rénovations performantes et accompagnées.

### **• DES RÉSULTATS EN 2022-2023 QUI CONFIRMENT LES LACUNES DES AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**

Si le lancement de MaPrimeRénov', qui a remplacé le Crédit d'impôt transition énergétique en 2020, s'est traduit par une relative hausse des travaux de rénovation énergétique et leur recentrage social, la nature de ces travaux reste insatisfaisante, puisqu'il s'agit en grande majorité de simples gestes (fenêtres, chaudière...). Ainsi, le nombre de dossiers MaPrimeRénov' est resté assez élevé entre

## SUBVENTIONS ET PRÊTS AIDÉS MOBILISÉS POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS PRIVÉS (EN MILLIARDS D'EUROS)

Source : I4CE.



2021 et 2022, mais les rénovations globales ne représentent toujours que 10 % des dossiers, alors qu'il s'agit des travaux les plus cohérents à long terme et les seuls à même de sortir durablement les habitants de la précarité énergétique.

Le nombre de dossiers MaPrimeRénov' sérénité (réservés aux ménages modestes et très modestes) a même baissé dans l'habitat individuel, passant de 41 000 logements aidés en 2021 à 34 000 en 2022. En revanche, point positif en ce qui concerne le bilan 2022 : les aides aux syndicats de propriété, MaPrimeRénov' copropriétés, semblent enfin sur le point de décoller, passant de 12 000 à 26 000 logements rénovés en un an.

### • UNE RÉFORME AMBITIEUSE DE MAPRIME-RÉNOV' POUR 2024

Tirant le bilan des limites de MaPrimeRénov', le gouvernement a entrepris de réformer en profondeur cette aide pour l'année 2024, dans le but de renforcer le soutien aux rénovations performantes pour les ménages modestes. **Au maximum de la prise en charge, MPR pourra financer jusqu'à 90 % du montant des travaux hors taxes pour des ménages très modestes**, pour un chantier allant jusqu'à 70 000 euros.

**Mais la priorité affichée aux rénovations performantes reste encore trop faible.** Le démarrage en 2024 de ce nouveau pilier « performance » s'annonce d'ores et déjà poussif, tant a

**2023 : Année noire pour les mal-logés**

été accumulé un retard important pour agréer des « accompagnateurs Rénov' » et former des artisans compétents. La priorité budgétaire semble, encore et toujours, favoriser de simples gestes de décarbonation du chauffage, en particulier l'installation de pompes à chaleur, sans forcément les accompagner de travaux d'isolation des logements.

#### • OBLIGATIONS DE RÉNOVER : LE GOUVERNEMENT TIENT BON MAIS PEINE À METTRE LES ACTEURS EN MOUVEMENT

L'année a été marquée par l'entrée en vigueur des premières obligations de rénover les passoires énergétiques à la location. Ces nouvelles normes, réclamées de longue date par la Fondation Abbé Pierre, ont fait l'objet d'un fort lobbying de la part des bailleurs et de leurs représentants pour que le gouvernement les repousse. Celui-ci heureusement a pour l'instant fait preuve de fermeté pour défendre cette mesure indispensable pour pousser les bailleurs à s'engager dans la rénovation énergétique. Aujourd'hui, le premier résultat positif est de voir des bailleurs s'intéresser à la rénovation. **Mais le gouvernement a tardé à mobiliser les acteurs** et à apporter des précisions sur les modalités d'entrée en vigueur de ces normes, laissant ainsi les incompréhensions s'installer dans le débat public.

#### • LE DÉBUT D'UNE OUVERTURE SUR LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE D'ÉTÉ DANS LE CADRE DE TRAVAUX GLOBAUX

Au cours de l'été 2023, la Fondation Abbé Pierre a alerté sur les dangers de l'inadaptation des « logements bouillottes » aux vagues de chaleur. Pourtant, les aides publiques spécifiques au confort d'été sont encore quasiment inexistantes, hormis le financement de travaux de rénovation énergétique qui peuvent être utiles en hiver comme en été.

C'est dans ce cadre que le gouvernement a annoncé que les rénovations financées par MaPrimeRénov' pourraient désormais comporter des travaux de confort d'été dans le cadre de son pilier « performance ». Cette avancée est appréciable, et aidera à embarquer des travaux de confort d'été dans les rénovations performantes, mais restera quantitativement limitée. Pourtant, il aurait été utile d'aller plus loin et de subventionner également de simples travaux de confort d'été pour des millions de ménages exposés à la précarité énergétique d'été.

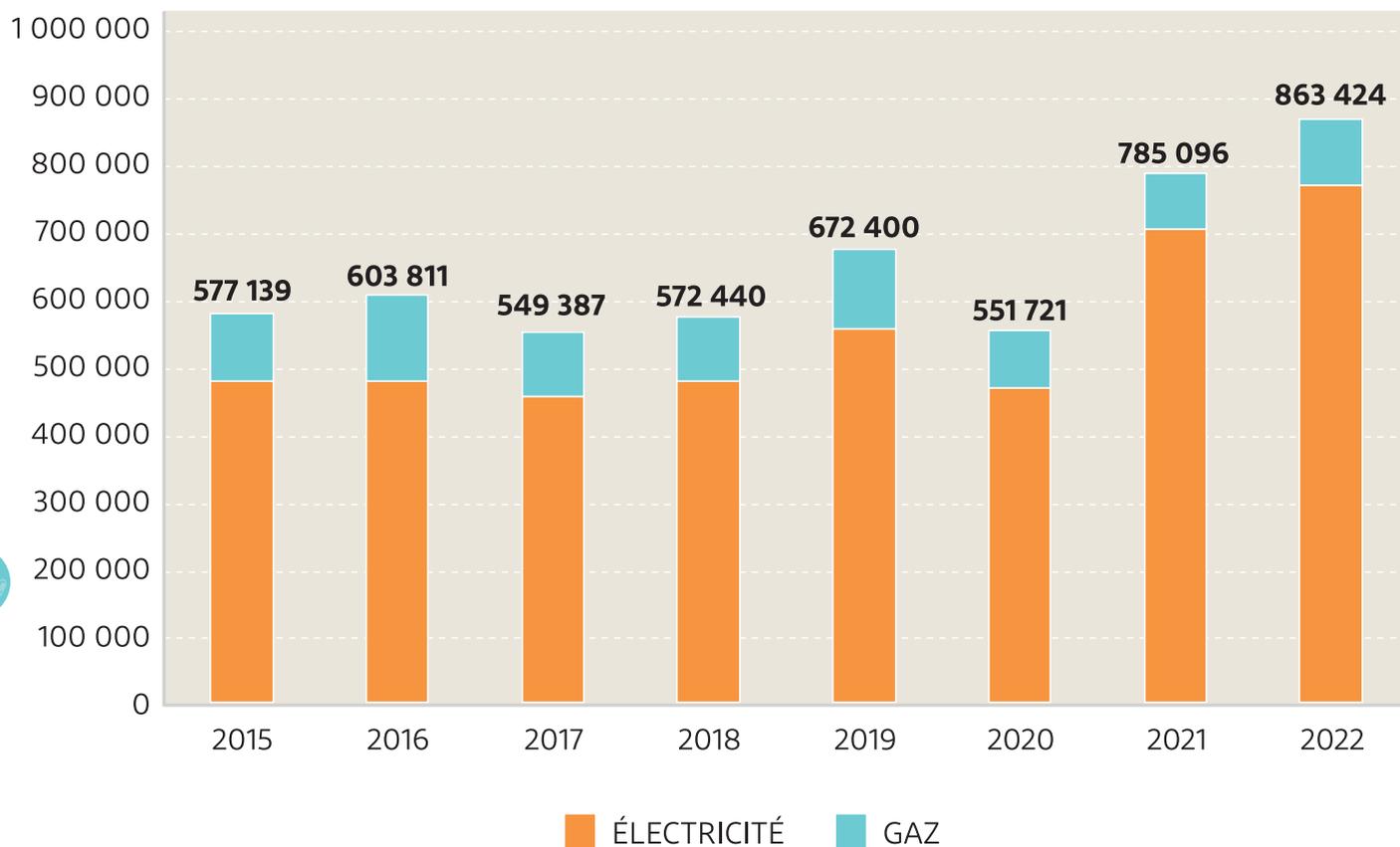
#### • UN CHÈQUE ÉNERGIE EN BAISSÉ, DES COUPURES D'ÉLECTRICITÉ QUI PERDURENT

Alors que tous les indicateurs de précarité énergétique sont au rouge en raison de la hausse des prix de l'énergie, **le gouvernement semble avoir renoncé cette année à aider davantage les ménages à payer leurs factures**. Si des chèques énergétiques exceptionnels avaient été concédés en 2020, 2021 et 2022, ce ne fut pas le cas l'an dernier, le chèque énergie standard, d'un montant annuel moyen de 150 euros n'ayant même pas été revalorisé à la hauteur de l'inflation.

Idem, **face aux impayés d'électricité, le gouvernement tergiverse pour interdire les coupures** d'électricité pour impayés. Pourtant, le principal fournisseur EDF a répondu à la campagne de la Fondation Abbé Pierre en 2021. Mais l'État se refuse toujours à généraliser cette mesure aux autres fournisseurs comme Total ou Engie, si bien que l'on compte encore plus de 150 000 coupures d'électricité en 2022, dans un contexte de hausse des interventions pour impayés. À ce jour, le gouvernement s'est contenté de publier un décret instaurant deux mois de sursis sous forme de réduction de puissance avant toute coupure.

## INTERVENTIONS POUR IMPAYÉS EN ÉNERGIE

Source : Médiateur de l'énergie



16